



**Industrial Insulation Group, LLC**

A Calsilite/Johns Manville Joint Venture

Date: 2008/11/07  
FSS ID: 20501-FR  
Rev: 1.0.6  
Remplace: 2008/03/20

## FICHE SIGNALÉTIQUE

**Nom du matériau:** Isolant de silicate de calcium

### Section 1 - Identification de la compagnie et du produit chimique

**Nom du Produit:** Isolant de silicate de calcium Thermo-12® Gold.  
**CAS#:** Mélange / Aucn assigné  
**Nom Générique:** Isolant (Silicate de calcium)  
**Formule:** Mélange  
**Nom Chimique:** Silicate de Calcium Synthétique

### **Informations sur le manufacturier**

Industrial Insulation Group, LLC  
2100 Line Street  
Brunswick, GA 31520  
Site Web: www.iig-llc.com

Numéro de téléphone pour information santé/sécurité: 970.858.6211 (M-F, 7:00 a.m. à 4:00 p.m., heure normale des rocheuses)

**Nom de Marque:** Thermo-12® Gold Calcium Silicate Insulation

### Section 2 - Composition et informations sur les composants

| CAS#       | Composants                      | Pour cent | OSHA<br>LEP | ACGIH<br>VLE | NIOSH<br>LER | Unités            |
|------------|---------------------------------|-----------|-------------|--------------|--------------|-------------------|
| 1344-95-2  | Silicate de Calcium Synthétique | >90       | 15(T) 5(R)  | 10           | 10(T) 5(R)   | mg/M <sup>3</sup> |
| 1344-09-8  | Silicate de Sodium              | 0 - 6     | 15(T) 5(R)  | 10           | NE           | mg/M <sup>3</sup> |
| 9004-34-6  | Fibre de Cellulose              | 0 - 4     | 15(T) 5(R)  | 10           | 10(T) 5(R)   | mg/M <sup>3</sup> |
| 61788-77-0 | Fibre de Cellulose Synthétique  | 0 - 4     | 15(T) 5(R)  | 10           | 10(T) 5(R)   | mg/M <sup>3</sup> |

*Le silicate de calcium synthétique n'est pas listé comme produit dangereux, mais est inclus à titre d'information.*

NE = Non Établie

Les valeurs ACGIH VLE (TLV) (Valeur limite d'exposition) datent de 2006. Les valeurs OSHA LEP (PEL) (Limite d'exposition permmissible) représentent les valeurs effectives lors de la préparation de cette fiche signalétique. Les LEP, VLE et LER (limite d'exposition recommandée) listées sont des moyennes de limites d'exposition pondérées dans le temps.

### **Information régulatrice concernant les composants**

Ce produit peut être réglementé, avoir des limites d'exposition ou d'autres données l'identifiant en tant que :  
poussière nuisible

### Section 3 - Identification des danger

#### **Exposé sur les mesures d'urgences:**

APPARENCE ET ODEUR : Isolant en demi-cercle ou panneau inodore avec coloration jaune homogène indiquant que le produit ne contient pas d'amiante.

Ce produit, lorsqu'utilisé normalement, ne devrait pas créer de situation critique. Toutefois, le découpage, le sciage ou l'abrasion peuvent augmenter le risque d'exposition personnelle.

L'inhalation excessive de poussière lors de la fabrication, coupe or autres altérations mécaniques du produit peut causer une irritation ou congestion du système respiratoire supérieur - amener les personnes affectées à l'air frais.

Dans le cas d'irritation cutanée, laver légèrement l'endroit affecté avec du savon et de l'eau tiède.

Si les yeux sont irrités, rincez avec de grandes quantités d'eau. Si l'irritation persiste, voir un médecin.

Le contact prolongé avec la poussière de ce produit peut causer une dermatite.

Lors d'un incendie, utiliser la méthode standard de lutte contre l'incendie de façon à prévenir l'inhalation de la fumée et des émanations.

Évaluation HMIS: Santé: 1, Feu: 0, Sensibilité: 0, Otros: 0  
Classe SIMDUT: Thermo-12 Gold n'es pas un produit contrôlé SIMDUT.

## **Effets Potentiels Health**

### **Résumé:**

L'inhalation de la poussière de ce produit peut causer une irritation de la gorge, de la congestion et une légère toux.

Les fibres ou poussières en contact avec la peau ou les yeux peuvent causer des démangeaisons, éruptions ou rougeurs.

L'inhalation de grandes quantités de fibres ou de poussières de ce produit peut créer des effets nocifs chroniques.

### **Inhalation:**

L'irritation du système respiratoire supérieur (gorge irritée), toux et congestion peuvent apparaître dans des cas d'exposition extrêmes.

### **Contact avec la peau:**

Irritation temporaire (picotement) ou apparition de rougeurs.

### **Absorption:**

Sans objet

### **Ingestion:**

Dans des conditions normales d'application, ce produit n'est pas sensé être mangé ou avalé. Si ingéré, il peut causer une irritation temporaire de la trachée gastro-intestinale, plus spécifiquement, au niveau de l'estomac.

### **Contact avec les yeux:**

Une irritation temporaire de même que des rougeurs peuvent apparaître.

### **Organes ciblés:**

Les passages respiratoires supérieurs, les yeux et la peau.

### **Voie primaire d'entrée (Exposition)**

Inhalation (respiration de poussière), la peau et le contact avec les yeux.

### **État pathologique existant aggravé suite à l'exposition:**

Les maladies respiratoires chroniques ainsi que les maladies et conditions de la peau et des yeux préexistants peuvent être aggravés par l'exposition à ce produit.

## **Section 4 - Premiers Secours**

### **Premiers secours : Inhalation**

Aller à l'air frais. Boire de l'eau pour nettoyer la gorge et se moucher souvent pour enlever la poussière.

### **Premiers secours : La peau**

Laver doucement avec de l'eau tiède et du savon pour enlever la poussière. Se laver les mains avant de manger ou d'utiliser les toilettes.

### **Premiers secours : Ingestion**

Ce produit n'est pas sensé être mangé ou avalé. Si ingéré, il peut causer une irritation temporaire de la trachée gastro-intestinale qui doit être traitée symptomatiquement. Rincer la bouche avec de l'eau pour enlever les fibres et boire beaucoup d'eau pour réduire l'irritation. On ne s'attend à aucun effet chronique suite à l'ingestion.

### **Premiers secours : Les yeux**

Ne pas frotter ou gratter les yeux. L'œil peut être égratigné par des particules de poussières. Rincer les yeux avec de grandes quantités d'eau pendant 5 à 15 minutes. Si l'irritation persiste, voir un médecin.

### **Premiers secours : Recommandations au médecin**

Ce produit est un irritant mécanique et ne devrait produire aucun effet chronique sur la santé suite à une exposition de courte durée. Le traitement consiste à éliminer l'irritant par traitement symptomatique tel que requis.

## **Section 5 - Mesures de Lutte Contre L'incendie**

|  |               |  |               |
|--|---------------|--|---------------|
| <b>Point d'éclair:</b>                           | Sans Objet    | <b>Méthode Utilisée:</b>                         | Sans Objet    |
| <b>Limite supérieure d'inflammabilité (LSI):</b> | Sans Objet    | <b>Limite inférieure d'inflammabilité (LII):</b> | Sans Objet    |
| <b>D'auto - Allumage:</b>                        | Intdéterminée | <b>Classification d'inflammabilité:</b>          | Incombustible |
| <b>Vitesse de combustion:</b>                    | Sans Objet    |  |               |

### **Danger d'incendie**

Aucun potentiel d'incendie ou d'explosion.

## **Moyens d'extinction appropriés**

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux feux avoisinant.

## **Instructions pour l'équipement utilisé pour l'extinction des incendies**

Aucune procédure spéciale n'est requise pour ce produit. Suivre les procédures normales de façon à éviter l'inhalation des émanations et de la fumée produites par d'autres matériaux.

## **Section 6 - Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**

### **Procédures de confinement**

Ramasser les gros morceaux et aspirer les poussières. Si il est nécessaire de balayer, utiliser un dépoussiérant comme, par exemple, de l'eau. Ne pas balayer à sec et n'utilisez pas d'air comprimé pour le nettoyage. Ces procédures aideront à minimiser le potentiel d'exposition.

### **Méthodes de nettoyage**

Les déchets ne sont pas dangereux tels que définis par RCRA (40 CFR 261). Vous devez vous référer aux règlements locaux et provinciaux pour l'élimination de ces produits. Dans les cas d'ambiguïtés, consultez la Commission de la santé et de la sécurité au travail, Environmental Protection Agency (EPA) ou l'agence de protection de l'environnement gouvernementale locale.

## **Section 7 - Manutention et entreposage**

### **Manutention**

Porter un équipement de protection adéquat, tel que décrit dans la Section 8 de cette fiche signalétique, lorsque vous manipulez ce produit non confiné. Porter une attention particulière pour ne pas générer ou accumuler de poussière. Après manutention, bien laver les mains avant de manger, boire ou fumer.

### **Entreposage**

L'entreposage doit être effectué selon les directives indiquées sur l'emballage, si présentes. Le produit doit être tenu au sec et protégé contre les intempéries.

## **Section 8 - Mesures de contrôle de l'exposition et protection individuelle**

### **Information générale sur le produit**

Ce produit peut contenir de minuscules quantités de silice cristalline, un contaminant naturel dans le matériel brut. Toutefois, des analyses de l'air effectuées selon des normes d'hygiène industrielle, dans des situations normales et en situations plus défavorables, n'ont pas détecté de présence significative de silice cristalline dans la poussière respirable de l'environnement de travail.

### **Protection individuelle: Les yeux et le visage**

Il est recommandé de porter des lunettes de sécurité munies d'écrans latéraux de protection de façon à protéger les yeux contre le matériel.

### **Protection individuelle: La peau**

Porter des gants de cuir ou de coton afin d'empêcher l'irritation causée par le contact direct avec la peau. Les crèmes protectrices peuvent aussi être utilisées pour réduire le contact et l'irritation de la peau.

### **Protection individuelle: Respiratoire**

Utiliser un respirateur si la ventilation n'est pas disponible ou inadéquate pour maintenir le niveau de poussières et de fibres en deçà du niveau des limites d'exposition acceptables. Scier, fabriquer ou couper, peuvent générer des concentrations de fibres aériennes requérant un niveau de protection respiratoire plus élevé. Dans ce cas, utiliser un respirateur de particules jetable ou réutilisable certifié NIOSH ayant un taux d'efficacité de N95 ou mieux (sous 42 CFR 84) lorsque vous travaillez avec ce produit. Dans les cas d'expositions 5 fois plus élevées que les limites établies, utiliser un quart de masque respiratoire évalué N95 ou plus. Pour les expositions allant jusqu'à 10 fois les limites établies, utiliser un demi masque respiratoire. (ex ; MSA DM-11, Racal Delta N95, 3M 8210) évalué N95 ou plus. Pour les expositions allant jusqu'à 50 fois les limites établies, utiliser un masque respiratoire pleine grandeur évalué N99 ou plus.

### **Ventilation**

Dans les établissements de production fixes, des appareils de ventilation d'appoint doivent être utilisés dans les endroits de coupe pour éliminer les poussières et fibres aériennes. Utiliser la ventilation générale par dilution lorsqu'il est nécessaire de garder l'exposition aux poussières et fibres en deçà des limites et directives. Le type de système de ventilation approprié doit être évalué par un ingénieur en hygiène industrielle et la conception d'un système de ventilation spécifique doit être faite par un ingénieur professionnel.

### **Protection individuelle : Généralités**

Porter des vêtements amples à manches longues pour protéger la peau contre les irritants. Après manipulation, laver la peau exposée avec de l'eau tiède et du savon.

## **Section 9 — Propriétés physiques et chimiques**

**Apparence:** Isolation en demi-coquille ou en panneau de couleur jaune homogène indiquant que le produit ne contient pas d'amiante.

|                                     |            |                                  |                |
|-------------------------------------|------------|----------------------------------|----------------|
| <b>Odeur:</b>                       | Inodore    | <b>pH:</b>                       | Sans Objet     |
| <b>État physique:</b>               | Solide     | <b>Densité de la vapeur:</b>     | Sans Objet     |
| <b>Pression de vapeur:</b>          | Sans Objet | <b>Point de fusion:</b>          | 1200 - 1500 °C |
| <b>Point d'ébullition:</b>          | Sans Objet | <b>Gravité spécifique:</b>       | 0.24 - 0.27    |
| <b>Solubilité (H<sub>2</sub>O):</b> | Nil        | <b>Point de gel:</b>             | Sans Objet     |
| <b>Viscosité:</b>                   | Sans Objet | <b>Taux d'évaporation:</b>       | Sans Objet     |
| <b>COV:</b>                         | Sans Objet | <b>Pourcentage de volatiles:</b> | 0              |

## **Section 10 — Stabilité chimique et réactivité**

### **Stabilité chimique:**

Ce produit est stable et non réactif.

### **Décomposition dangereuse:**

Aucune.

### **Polymérisation dangereuse:**

Ne se produira pas.

## **Section 11 — Toxicologie**

### **Toxicité Aiguë**

#### **Information générale sur le produit:**

Les effets principaux sur la santé sont l'irritation mécanique de la peau et des yeux et l'assèchement de la peau causé par l'exposition à la poussière et aux fibres.

#### **Analyse des composants - LD50/LC50:**

LD50/LC50 ne sont pas disponibles pour ce produit ou ses composants.

### **Cancérogénicité**

#### **Information générale sur le produit:**

OSHA, NTP, IARC, et ACGIH n'ont pas classifié le produit comme cancérigène.

#### **Cancérogénicité des composants:**

##### **Tous les composants**

ACGIH: A4 – Non classifiable comme cancérigène humain.

IARC: Groupe 3. Non classifiable.

## **Section 12 — Information écologique**

### **Ecotoxicité**

#### **Information générale sur le produit:**

Aucune donnée disponible pour ce produit.

#### **Analyse des composants - Écotoxicité – Toxicité aquatique:**

Aucune donnée d'écotoxicité n'est disponible pour les composants de ce produit.

## **Section 13 — Élimination du produit**

### **Numéro d'identification des déchets et description US EPA**

#### **Information générale sur le produit**

Ce produit, n'est pas contrôlé selon les critères de classification du SIMDUT. Ce produit, tel que fourni n'est pas réglementé comme déchet dangereux par le U.S. Environmental Protection Agency (EPA) sous les règlements du Resource Conservation and Recovery Act (RCRA). Conformez-vous aux règlements des différents états, provinces et règlements locaux pour l'élimination des déchets. Si vous n'êtes pas certain des règles d'élimination, consultez votre agence de santé/sécurité locale ou le bureau local de l'EPA.

#### **Numéro d'identification des déchets**

Aucun numéro n'est applicable aux composants de ce produit.

#### **Instructions pour l'élimination:**

Disposer des déchets selon les règles environnementales locales, fédérales, provinciales ou d'états.

## **Section 14 — Informations relatives au transport**

### **Information relative au Département de transport (DOT) US:**

Nom du produit expédié: ce produit n'est pas classifié dangereux pour le transport.

## **Section 15 — Information régulatrice**

### **Réglementation fédérale US.**

#### **Information générale sur le produit:**

Aucune information sur ce produit en tant qu'entité.

#### **Analyse des composants:**

Aucun des composants de ce produit ne sont listés dans SARA Section 302 (40 CFR 355 Appendice A), SARA Section 313 (40 CFR 372.65), ou CERCLA (40 CFR 302.4).

### **Réglementations d'États**

#### **Information générale sur le produit:**

Aucune information n'est disponible sur ce produit.

### **Autres information régulatrices**

#### **Information générale sur le produit:**

Aucune information n'est disponible sur ce produit.

### **Statut TSCA**

Aucune information n'est disponible sur ce produit.

### **Règlements Internationaux**

#### **Canada : Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)**

Classification SIMDUT : D2B– Irritant

Ce produit est classifié comme article manufacturé tel que défini par HPA, Section 11(1). Section 12(l), il est exempt de l'étiquetage SIMDUT et de la fiche signalétique du fournisseur (FSS).

#### **Analyse des composants**

Les composants suivants sont identifiés sous CHPA IDL

Silicate de sodium - CAS 1344-09-8

Les composants suivants sont identifiés dans la liste de divulgation des ingrédients selon la Loi canadienne sur les produits dangereux - LDI.

## **Section 16 — Informations additionnelles**

Ce produit a été classifié selon les critères de risques listés dans les Règlements sur les produits contrôlés (RPC) et la fiche signalétique contient toutes les informations requises dans le RPC.

Cette fiche signalétique préparée par les L'IIG Département des Services Techniques.

### **Légende/glossaire:**

**EPA** = Environmental Protection Agency; **TSCA** = Toxic Substance Control Act; **ACGIH** = American Conference of Governmental Industrial Hygienists; **IARC** = International Agency for Research on Cancer; **NIOSH** = National Institute for Occupational Safety and Health; **NTP** = National Toxicology Program; **OSHA** = Occupational Safety and Health Administration; **NFPA** = National Fire Protection Association; **HMIS** = Hazardous Material Identification System; **CERCLA** = Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act; **SARA** = Superfund Amendments and Reauthorization Act; **EINECS** = European Inventory of New and Existing Chemical Substances; **CAA** = Clean Air Act; **PESIP LIS** = Programme de catégorisation et évaluation préalable (Canada) - Liste intérieure des substances ; **SIMDUT** = Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail ; **LPDC** = Loi sur les produits dangereux (Canada) ; **LDI** = Liste de divulgation des ingrédients (Canada) ; **RSST** = Règlement sur la santé et sécurité au travail.

### **Révision sommaire:**

Cette fiche signalétique révisée et reformatée remplace la publication antérieure 1.0.5. Ces changements sont apportés en référence aux modifications au TLV 2006 par l'ACGIH. Vous pouvez vous procurer cette fiche signalétique et autres fiches sous format électronique par l'internet à: <http://www.iig-llc.com>.

Les informations inscrites dans ce document, à la date de sa rédaction, sont estimées exactes et sont fournies de bonne foi pour répondre aux lois et règlements provinciaux et fédéral. Toutefois, aucune garantie ou représentation en ce qui a trait à cette information n'est voulue ou exprimée.

**AVIS IMPORTANT SUR LA SÉCURITÉ** : Les informations contenues dans cette fiche signalétique ne font référence qu'au matériel spécifique qui y est décrit et ne fait aucune référence à l'utilisation de ce produit en association avec d'autres matériaux ou substances ou dans des procédés. Industrial Insulation Group n'a aucun contrôle sur l'utilisation judicieuse de cette information ainsi que des conditions d'utilisation du produit, et, par conséquent, l'utilisateur a l'obligation de déterminer lui-même les méthodes sécuritaires d'utilisation de ce produit. Les utilisateurs de ce produit doivent étudier cette fiche signalétique et prendre connaissance des dangers associés à l'utilisation du produit, ainsi que des informations sur la sécurité, avant d'utiliser le produit. Les utilisateurs doivent aviser leurs employés, agents et entrepreneurs de l'information contenue dans cette fiche signalétique ainsi que de tout autre danger et information sécuritaire pertinente, de façon à assurer une utilisation sécuritaire de ce produit.